

RONY

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 850 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ANDRÉZIEUX BOUTHÉON (42160), 348 RUE FRANÇOIS DURAFOUR

820 811 818 RCS SAINT ETIENNE

ACTE CONSTATANT LA DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 11 DECEMBRE 2024

Les associés de la société **RONY** (la « **Société** »), nommément :

- **Julien ARGAUD**, né le 18 août 1983 à Saint-Etienne (Loire),
demeurant à La Fouillouse (42480), 1261 route de la Rejaillère,
propriétaire de : 2 606 800 parts sociales de la Société
- **Robin ARGAUD**, né le 29 mai 2012 à Saint-Etienne (Loire),
demeurant à La Fouillouse (42480), 1261 route de la Rejaillère,
Représenté par **Julien ARGAUD**,
propriétaire de : 121 600 parts sociales de la Société
- **Lenny ARGAUD**, né le 29 mai 2012 à Saint-Etienne (Loire),
demeurant à La Fouillouse (42480), 1261 route de la Rejaillère,
Représenté par **Julien ARGAUD**,
propriétaire de : 121 600 parts sociales de la Société

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts,

EUREX AUDIT commissaire aux comptes titulaire de la Société, ayant été dûment informé des présentes,

Ont statué sur le transfert du siège social.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident de transférer le siège social de Andrézieux-Bouthéon (42160), 348 Rue François Durafour à Andrézieux-Bouthéon (42160), 405, rue Jacques de Lesseps, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2024.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, de modifier la rédaction de l'article 5 des statuts qui sera désormais la suivante :

« ARTICLE 5 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Andrézieux-Bouthéon (42160), 405, rue Jacques de Lesseps ».

Le reste de l'article demeure sans changement.

TROISIÈME DÉCISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Le présent acte sous seing privé, constatant la décision unanime des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire sera signé par tous les associés et sera conservé dans les archives sociales.

En accord entre les Parties, les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement de chaque signataire par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé.

Chaque Partie reconnaît que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre le signataire, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, la plateforme de signature électronique utilisant des certificats de signature conformes aux normes RGS et eIDAS délivrés par une entreprise agréée et référencée sur l'European Union Trusted List (<https://esignature.ec.europa.eu/efda/tl-browser/#/screen/tl/FR>).

Signatures :

Signé électroniquement à la date figurant sous les signatures ci-après.

Julien ARGAUD

Robin ARGAUD

Président et Associé

Associé

DocuSigned by:

68EFF7EB1886485...

Représenté par Julien ARGAUD

DocuSigned by:

68EFF7EB1886485...

Lenny ARGAUD

Associé

Représenté par Julien ARGAUD

DocuSigned by:

68EFF7EB1886485...

Chaque signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire d'une plateforme utilisant des certificats de signature conformes aux normes RGS et eIDAS.